



Projet d'accord d'engagement citoyen

L'équipe du MCR et ses alliées candidate aux municipales 2020, sera composée de **Citoyens Rochelais, issus de la société civile, de représentants associatifs, syndicaux et de mouvements politiques progressistes se reconnaissant dans notre démarche et notre cadre programmatique.**

Ayant tiré les enseignements des municipales de 2014 et les résultats des dernières législatives, le Mouvement Citoyen Rochelais est partisan d'une relation « **gagnant, gagnant** » avec tous les signataires de cet accord. Il nous appartient collectivement de créer les conditions de la **victoire le 15 ou le 22 mars 2020**. Dans notre démarche de **portage de rassemblement des citoyens, et des forces politiques**, nous œuvrons pour l'intérêt général des rochelais, et sommes motivés pour offrir une alternative à la gestion libérale de la ville, répondre aux attentes en matière sociale, de démocratie, de souveraineté, d'urgence environnementale auxquelles nos familles aspirent.

Notre objectif commun est de rendre entre autres aux rochelais les moyens d'être décideurs de ce qui est bon pour eux, de faire de La Rochelle une commune souveraine et citoyenne, mobilisée pour la bifurcation écologique, ou il fait mieux vivre dans la dignité et la solidarité.

Chaque candidat.e de la liste « OUI, à La Rochelle unie ! » s'engage à :

1. Défendre l'application de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à respecter les valeurs de la République, notamment la laïcité.
2. À respecter les principes fondateurs du Mouvement Citoyen Rochelais : ouverture, inclusion et humanisme.
3. À défendre le projet de la liste « OUI, à La Rochelle unie ! », soutenir la candidature de Jaouad EL MARBOUH, mettre en œuvre le programme politique et démocratique élaboré collectivement dans une démarche citoyenne.
4. À signer la charte ANTICOR et la charte éthique MCR.,
5. A ne pas utiliser ou rendre public des renseignements confidentiels connus de par son inclusion dans l'équipe pouvant porter atteinte ou rendre service à nos adversaires politiques ou à la majorité sortante.
6. À participer activement à toutes les actions de terrain nécessaires à la campagne (porte à porte, distribution de tracts, etc ...), à faire valoir aux mieux les intérêts de la liste, et à enrichir le Programme Participatif Citoyen Rochelais.

7. Promouvoir et soutenir toutes les initiatives citoyennes conformes aux objectifs de la campagne municipale de 2020
8. Pour rejoindre la liste citoyenne « Oui, à La Rochelle unie », les candidats sont priés d'adresser leur candidature (CV, lettre de présentation de 150 mots + photo + photocopie d'identité) à notre permanence (MCR – 19, rue Albert 1^{er} 17 000 La Rochelle) ou par mail : contact@lesrochelais.com avant le 15 janvier 2020. Un entretien et une réponse écrite leur seront faits.
9. La démocratie collective sera la règle d'organisation et de fonctionnement de la campagne. Les participants acceptent les arbitrages tactiques, le choix de la composition et l'ordonnement final de la liste citoyenne aux prochaines élections municipales du 15 et 22 mars 2020.
10. S'agissant des partis et mouvements partenaires, ils s'engagent à mobiliser l'ensemble de leurs forces et cercles d'appuis, à donner le meilleur d'eux même au profit de la liste citoyenne "Oui, à La Rochelle unie !.
11. Aucun partenaire ne devra directement ou indirectement soutenir, rejoindre ou créer une double liste aux prochaines élections municipales 2020. Les signataires de cet accord sont solidaires, respectueux et loyaux les uns envers les autres. Ils placent l'intérêt général des Rochelais au-dessus de l'intérêt politique de leur propre parti, organisation, mouvement ou intérêt individuel.
12. A partir de janvier 2020, la mention de « Avec le soutien de » figurera sur le matériel électoral et autres documents de communication (papier, site internet, facebook,...). Les partenaires s'engagent dans la réciprocité.

Point d'appui programmatique à étoffer et à enrichir dans le cadre d'ateliers publics et d'assemblées citoyennes ouverts à tous.

Concrètement

1 - Sur les questions programmatiques (non exhaustives) :

Notre objectif commun est de rendre entre autres aux rochelais les moyens d'être décideurs de ce qui est bon pour eux, de faire de La Rochelle une commune souveraine et citoyenne, mobilisée pour la bifurcation **écologique, sociale et démocratique**, ou il fait mieux vivre dans la dignité et la solidarité.

A cette fin, les signataires de la présente s'engagent à :

- ➔ Renforcer la démocratie locale

- donner prépondérance à la souveraineté populaire en faisant en sorte que les citoyens et citoyennes puissent, localement décider de ce qui les concerne en commun et notamment pour les projets structurants (aménagement, urbanisme, commerces, transports) » ;
- mettre en œuvre localement la règle verte à La Rochelle et la CDA :
- logement :
 - . encadrer le prix des loyers ;
 - . limiter et réglementer les locations saisonnières notamment celles réalisées par les plateformes de type airbnb ;
 - . développer l'accès social à la propriété à l'échelle de la CDA
- mettre en œuvre une charte de modération du prix du foncier et une charte de l'urbanisme pour lutter contre la spéculation immobilière et l'urbanisation anarchique galopante... ;
- développer des gratuités : gratuité des transports urbains, gratuité des 1er m³ d'eau potable nécessaires à la vie,... ;
- faire vivre la laïcité et notamment de refuser le financement des structures confessionnelles et cultuelles ;
- refuser la privatisation des biens communs et définancieriser l'économie locale ce qui se traduira par :
 - . la restauration de la souveraineté des rochelais via une cogestion citoyenne des biens communs ;
 - . la non reconduction, [si possible l'annulation des délégations de service public (DSP)] et mise en place de régies publiques communales ou intercommunales de l'eau (du traitement à la distribution), des transports, de la collecte et la gestion des déchets, du chauffage urbain,... ;
- annuler la décision d'armer la police municipale ;
- interdire toute aide financière extra-légale à l'enseignement privé (y compris à la rénovation d'établissements scolaires privés) ;
- refuser le cumul des mandats de maire et président-e d'EPCI, de maire, d'élue départementale et d'élue régionale..... ;
- remettre en cause l'autorisation d'ouverture des zones commerciales le dimanche....

Les personnes mandatées par les organisations politiques locales signataires du présent accord, sont intégrés dans l'équipe de campagne, et conviées à participer dans la durée aux échanges stratégiques concernant le programme politique, la communication et les opérations de terrain nécessaires à la campagne...

Au premier comme au second tour, nous resterons cohérents sans déroger à nos principes (ouverture et inclusion) et à la moralité politique.

2 - Au sujet du second tour des élections municipales, la loi dit :

*" Lors de l'éventuel **second tour**, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour. "*

Partant du principe que nous souhaitons sortir les sortants et ancrer une alternative sociale, démocratique et écologique à la Rochelle, les signataires de la présente :

Acceptent que les alliances éventuelles du second tour, soient indiquées par les citoyens internautes et par le vote démocratique des membres de la liste « Oui, à La Rochelle unie ! ».

- A l'issue du 1^{er} tour, les signataires du présent accord et ceux qui pourraient s'y joindre avant le 2^{ième} tour se réservent la possibilité d'accepter les recommandations des citoyens, et le vote des membres de la liste.

Le ralliement de listes ayant fait plus de 5 % qui souhaiteraient fusionner avec nous et subordonnée :

- Au résultat du vote des membres de la liste, et au respect
- **du Programme Participatif Citoyen** élaboré par les rochelais eux-mêmes

Au lendemain des résultats du premier tour, soit le 16 mars 2020 nous organiserons une consultation citoyenne par internet pour envisager les différents scénarios possibles que les rochelais eux-mêmes vont nous recommander. Compte tenu de la diversité des électeurs, nous souhaitons prendre en compte au mieux leurs opinions, et leur vision sur les différents scénarios (alliance, retraits...) et options politiques probables. Nous porterons dans un second temps au vote, les options recueillies.

Le 17 mars 2020 au soir, les membres de la liste citoyenne « **OUI**, à La Rochelle unie ! » prendront en compte les indications de la consultation citoyenne web et voteront par boule blanche ou boule noire pour chaque proposition formulée par la consultation.

Seuls les candidats de la liste citoyenne présents auront le droit de vote sur les propositions indiquées. En cas d'absence de membres de la liste, les procurations seront acceptées.

Une annonce de presse et publication internet seront faites. Au titre de partis ou de mouvements politiques, les signataires de cet accord d'engagement ont la liberté de suivre ou de ne pas suivre les résultats obtenus par le vote secret.

Le Mouvement Citoyen Rochelais s'engage à réaliser la volonté des votants, et à respecter avec éthique les avis des citoyens sur le deuxième tour.

- Si par improbable, le RN/FN avait un résultat mettant en danger la démocratie locale, nous appellerons « **à battre la liste RN/FN** ».

Nota Bene :

- On se maintient au second tour en cas d'un résultat de plus de 10 % au premier tour
- Quel que soit le résultat du premier tour, en cas de nécessité de fusion, il s'agira d'une « fusion technique », c'est à dire, sans obligations politiques (ex : vote du budget, ...), avec constitution d'un groupe autonome et attribution des moyens de fonctionnement de cette autonomie.

3 – Clauses générales

Le présent accord engage les signataires pour la durée de la campagne qui peuvent le dénoncer en cas de non-respect de l'une des parties. Le présent accord sert de référence pour toutes nouvelles forces souhaitant s'associer à notre démarche commune.

La Rochelle le 6 décembre 2019

Signataires :

Pour le MCR

Pour

Pour

Pour